

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10 h 00 à la salle des fêtes de Castellane sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 8	19
Total des voix : 27		

Date de convocation
17/03/2022

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Brune BICHON** : Thorame basse

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence ; Verdon ; **Christophe BIANCHI**, Durance Luberon Verdon Agglomération

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Sophie VAGINAY RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_03_B3_08

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques ESPITALIER** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Paul CORBIER** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Christophe BIANCHI** ; **Alain SAVARY** (St Paul lez Durance) à **Bruno BICHON** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; Ont donné pouvoir (3 voix) **Nathalie PEREZ LEROUX** (Conseil Départemental du Var) à **Antoine FAURE**

Projet expérimental de lutte contre le Gobie à tâche noire – modification du projet

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le bureau du 23 septembre 2021 a validé le principe de la participation du Parc à la mise en œuvre et au financement d'un projet collectif de recherche visant à terme à limiter la prolifération du gobie à taches noires, espèce invasive récemment apparue dans le bassin de la Durance pouvant impacter les populations d'Apron du Verdon.

Depuis la fin de l'année, le regroupement d'acteurs portant le projet (Consortium de plusieurs universités autour de Lyon, l'OFB, la fédération de pêche 83, le Syndicat de rivière Asse-Bléone et Parc) a évolué pour intégrer l'association Bioacoustique et précisé le coût de l'opération, le montage administratif et la participation forfaitaire du Parc. Cette dernière s'élèverait à 1 500 € et serait versée à l'association Bioacoustique qui propose d'acquérir pour le collectif les petits matériels et consommables qui seront mis à disposition de l'université pour mener le projet. Une convention précisant la participation de l'ensemble des acteurs au projet a été préparée.

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la participation technique et financière du Parc du Verdon à ce projet ainsi modifié
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de ce projet avec :
 - L'équipe Neuro-Ethologie Sensorielle (Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, Université Jean Monnet - Saint-Etienne)
 - L'association Bioacoustique
 - Le Syndicat Mixte Asse Bléone
 - La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Var
 - L'AAPPMA La Truite Moustièreenne
 - L'AAPPMA La gaule Oraisonnaise
- approuvent le versement d'une participation financière pour un montant de 1500 € à l'association BIOACOUSTIQUE dans le cadre de ce partenariat et tel que prévu dans la convention ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le